

# DOSSIER FAMILIAL UNIQUE

(Restauration Scolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP))

#### NOTICE EXPLICATIVE

#### CE DOSSIER EST OBLIGATOIRE POUR UNE INSCRIPTION:

- A la Restauration Scolaire
- ► En Accueils de Loisirs (ALSH / ALP)

Il est téléchargeable sur le site <u>www.paysdelor.fr</u> et doit être déposé impérativement 1 semaine <u>avant toute première réservation</u> dans l'un des sites suivants :

Communes de résidence	Dépôt de dossier
Candillargues, Lansargues, Les Garrigues, Mauguio, Mudaison, Saint-Aunès, Valergues et Vauguières	Antenne administrative : Maison des Enfants à Mauguio Chemin de Bentenac - 34130 MAUGUIO enfancejeunesse.mde@paysdelor.fr - 04.67.06.01.57
Carnon, Palavas-les-Flots	Antenne administrative : ALSH Les Moussaillons Route de la Tramontane - 34250 PALAVAS LES FLOTS enfancejeunesse.plf@paysdelor.fr - 04.67.20.18.35
La Grande Motte	Antenne administrative de La Grande Motte 133, Avenue du bois couchant - 34280 LA GRANDE-MOTTE enfancejeunesse.lgm@paysdelor.fr - 09.70.21.17.97

Ce dossier n'a pas de durée de validité, néanmoins une mise à jour vous sera demandée annuellement.

Il vous appartient également d'informer l'antenne administrative dont vous dépendez, de toute modification susceptible d'être intégrée dans le dossier (changement de coordonnées, de personnes autorisées à récupérer l'enfant, de situation familiale, actualisation de la fiche sanitaire, etc...)

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement destiné au Service Enfance & Jeunesse de l'Agglomération Pays de l'Or.

Le responsable de traitement des données personnelles est le Président de l'Agglomération Pays de l'Or.

La finalité du traitement des données personnelles est la gestion des inscriptions à la restauration scolaire, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), et les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP).

Le destinataire de ces données est : l'Agglomération du Pays de l'Or.

La durée de conservation des données est de 10 ans selon les instructions en vigueur de gestion d'archives publiques. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de celles-ci.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à <u>dpo@paysdelor.fr</u>. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Dossier à remplir en totalité. Tout dossier incomplet sera refusé.

Photocopies obligatoires / Aucun original ne sera accepté

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE LANSARGUES - MAUGUIO CARNON MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS SAINT-AUNÈS - VALERGUES

### ENFANCE ET JEUNESSE EN PAYS DE L'OR

# **DOSSIER FAMILIAL UNIQUE**

Pour les Activités Extra et Périscolaires en Pays de l'Or

# FICHE DOCUMENTS

## **DOCUMENTS A REMPLIR**

- La fiche "famille"
- La fiche "enfant"
- > La fiche "facturation"
- La fiche "règlementaire Restauration Scolaire "
- ▶ La fiche "inscriptions"
- ▶ La fiche "règlementaire ALSH et ALP"
- ▶ La fiche sanitaire de liaison (obligatoire)

### **PIECES A FOURNIR**

- Une copie du livret de famille
- Votre dernière attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault
- L'intégralité du dernier avis d'imposition du foyer
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation ou de divorce : un extrait du jugement définissant l'autorité parentale attribuée
- Attestation d'assurance
- > Selon votre situation :

### Toute notification d'aides dont vous êtes bénéficiaire :

"Aide Aux Loisirs", "Aides aux Vacances Enfants", "Pass Colo", "AEEH", ...

Les tarifs des activités de loisirs sont modulés sur la base des revenus du foyer.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault met à disposition de la collectivité, un service Internet, à caractère professionnel, qui permet de consulter directement les éléments du dossier d'allocations familiales, nécessaires au calcul des tarifs.

De cette participation, sont directement déduites les aides éventuelles de la CAF de l'Hérault.

### PIECES A CONSERVER

- $\supset$  La notice explicative
- ∑ Les conditions de réservation
- ∑ Le règlement intérieur de la Restauration Scolaire

#### **PIECES A CONSULTER**

- ∑ Le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Intercommunaux
- ∑ Le règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires Intercommunaux

disponibles dans les documents à télécharger sur le portail famille D'Clic (http://portail-ca-paysdelor.ciril.net/documents).

L'âge minimum requis pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans est celui de la scolarisation, sous condition de propreté.

# **FICHE FAMILLE**

### Commune de

Représen	itant légal 1
Mme - M.*	Nom :
Nom de jeune	fille:
Prénom :	
Adresse du do	micile :
Lien de parent	é sur la famille* : Père - Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Autre
Situation famili	iale* : Marié(e) – PACSé(e) - Vie maritale – Séparé(e) – Divorcé(e) - Célibataire - Veuf (ve)
Autre :	
Personne	el/ Portable/ Professionnel
	Merci de renseigner au moins 1 numéro de téléphone
Courriel:	
Nombre d'enfa	ints à la charge du foyer :
Représen	itant légal 2
Mme - M.*	Nom :
Nom de jeune	fille:
Prénom :	
Adresse du do	micile :
Lien de parent	é sur la famille* : Père - Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Autre
Situation famili	iale* : Marié(e) – PACSé(e) - Vie maritale – Séparé(e) – Divorcé(e) - Célibataire - Veuf (ve)
Autre :	
Personne	el/ Portable/ Professionnel
Courriel:	@
Assuranc	ee
Assurance Sco	plaire :
N°Assurance :	
Allocation	ns Familiales / Sécurité Sociale - OBLIGATOIRE pour une inscription en ALSH ou ALP
N° d'allocataire	e CAF :
	ociale (Si régime agricole) :
Régime*: Gé	enéral - MSA

# FICHE ENFANT

Nom:	Date de N	Date de Naissance :				
Prénom :	Sexe :	Fille	□Ga	ırçon		
Scolarité en cours : Année						
Nom de l'école de votre enfant :						
Commune de :						
Niveau:						
Classe:						
Nom de l'enseignant :  Renseignements Médicaux						
Médecin traitant : Té	eléphone :					
Lieu de préférence pour une hospitalisation :						
Problèmes de santé (merci de joindre un certificat médical						
Mon enfant bénéficie de dispositions spécifiques :						
Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	oui		non			
Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)	oui		non			
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	oui		non			
Afin de prendre en compte les spécificités de votre enfant	pour l'accueill	ir dans les meilleu	es condi	tions merci de		

joindre impérativement les documents correspondants aux dispositions spécifiques, et de prendre rendez-vous avec

les directeurs des structures concernées avant toute réservation.

# **FICHE ENFANT (suite)**

# Contact (s) autres que les représentants légaux

L' enfant ne pourra quitter les structures d'accueil qu'avec ses responsables légaux directs. Les autres personnes susceptibles de venir chercher l'enfant devront être mentionnées ci-dessous ou présenter une autorisation écrite, datée et signée par le responsable légal de l'enfant.

Personne 1 :	
Nom :	
Prénom :	
Lien de parenté avec l'enfant* : Grand-Père - Grand-	Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Ami - Autre:
Personnel / Portable	/ Professionnel
Cochez la ou les cases suivantes si vous autorise	z le contact à :
□Venir chercher l'enfant □ Et	re prévenu en cas d'urgence
Personne 2 :	
Nom:	
Prénom :	
Lien de parenté avec l'enfant* : Grand-Père - Grand-	Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Ami - Autre:
Personnel / Portable	/ Professionnel
Cochez la ou les cases suivantes si vous autorise	z le contact à :
□Venir chercher l'enfant □ Et	re prévenu en cas d'urgence
Personne 3 :	
Nom:	
Prénom :	
Lien de parenté avec l'enfant* : Grand-Père - Grand-	Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Ami - Autre :
Personnel / Portable	/ Professionnel
Cochez la ou les cases suivantes si vous autorise	z le contact à :
□Venir chercher l'enfant □ Et	re prévenu en cas d'urgence
Personne 4 :	
Nom:	
Prénom :	
Lien de parenté avec l'enfant* : Grand-Père - Grand-	Mère - Beau-Père - Belle-Mère - Tuteur - Ami - Autre :
Personnel / Portable	/ Professionnel
Cochez la ou les cases suivantes si vous autorise	
Menir chercher l'enfant	re nrévenu en cas d'urgence

<sup>\*</sup> entourer la mention correspondante

# FICHE FACTURATION / REGLEMENT

# **Facturation**

Les factures mensuelles sont envoyées par "email" et sont disponibles dans votre espace famille "D'clic". La date limite de paiement est fixée au dernier jour ouvrable du mois.

J'accepte de recevoir par v du Pays de l'Or:	oie électroniqu	e les factures	s "ENFANCE & J	EUNESSE"	émises par l'/	Agglomération	
OUI		NON					
(cochez la case correspondante)	_						
Modes de règlement							

Vous avez la possibilité de régler vos factures:

**⇒** Sur internet

Dans votre espace famille "D'clic" avec les identifiants qui vous seront transmis par l'antenne administrative dont vous dépendez.

Se présenter à l'antenne administrative dont vous dépendez avec un relevé d'identité bancaire original.

Espèces, chèque bancaire, carte bleue, CESU, ANCV

En vous rendant dans l'un des sites suivants selon votre commune

Communes de résidence	LIEUX DE PAIEMENT
Candillargues, Lansargues, Les Garrigues, Mauguio, Mudaison, Saint-Aunés, Valergues et Vauguières	Antenne administraive de Mauguio Chemin de Bentenac - 34130 MAUGUIO
Carnon, Palavas-les-Flots	Antenne administraive de Palavas-Les-Flots Route de la Tramontane - 34250 PALAVAS LES FLOTS
La Grande Motte	Antenne administrative de La Grande Motte 133, Av. du bois couchant - 34280 LA GRANDE-MOTTE

# FICHE REGLEMENTAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

Signature

Declaratio	on parentale
Je soussigné,	
responsable lé	egal de l'enfant
scolarisé à l'éd	cole
(en particulier à mon enfant l	déclare avoir été informé(e) de l'obligation qui m'est faite de souscrire une assurance extra scolaire pendant l'interclasse durant la période scolaire) pour couvrir les risques d'accident pouvant survenir lors de sa fréquentation au restaurant scolaire intercommunal. Sauf le cas de preuve évidente d'un reillance du personnel d'encadrement que je devrais préalablement prouver, la déclaration d'accident
pour toute aut	re cause sera opérée par mes soins auprès de ma compagnie d'assurance.
	déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, consultable sur le site internet de n du Pays de l'Or (www.paysdelor.fr)
⇒ (	déclare que mon enfant n'a pas d'allergies connues.
	En cas de PAI, j'autorise l'Agglomération du Pays de l'Or à étendre son application aux activités extrascolaires le PAI étant un document initialement établi pour les activités scolaires et périscolaires).
En cas d'accid	lent vous voudrez bien prévenir les personnes mentionnées dans la fiche enfants.
A	
Le	



# RESTAURANT SCOLAIRE

# **REGLEMENT INTERIEUR**

Relatif aux conditions d'accès et à la discipline

(applicable à compter de la rentrée de Septembre 2021)

#### Article 1er:

La fréquentation du restaurant scolaire est subordonnée à **l'inscription de l'enfant** auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or. Cette inscription pourra être réalisée :

- Dans les antennes administratives du Service Enfance & Jeunesse :
  - o Chemin de Bentenac 34130 MAUGUIO
  - Rue de la Tramontane 34250 PALAVAS LES FLOTS
  - 133. Avenue du bois couché 34280 LA GRANDE MOTTE
- A partir du site internet de la communauté : www.paysdelor.fr

#### Article 2:

L'inscription de l'enfant ne vaut pas RESERVATION du repas ; la réservation des repas doit être effectuée par les parents, par réservation en ligne.

La responsabilité des enseignants et celle de la Communauté d'Agglomération ne sauraient être remises en cause si une famille n'a pas réservé le repas au restaurant scolaire.

En cas d'absence de l'enfant à la restauration et sans information des parents, le repas sera facturé.

En cas de non réservation du repas, le prix du repas sera majoré.

Article 3:

Seuls les enfants présents à l'école le matin peuvent être accueillis dans les restaurants scolaires.

Article 4:

Toute personne devant récupérer un enfant inscrit à la restauration scolaire peut le faire pendant la pause méridienne au sein du restaurant scolaire, sur présentation d'une pièce d'identité. Une décharge de responsabilité doit être signée. Seules les personnes autorisées par les responsables de l'enfant (Dossier familial unique) peuvent récupérer l'enfant concerné.

Article 5:

Les repas doivent se dérouler dans le calme et la détente, les élèves doivent respecter les directives des animateurs, ne pas jouer avec la nourriture et respecter le matériel.

Article 6:

Les punitions sont interdites, toutefois les animateurs ont pour mission de faire respecter ces consignes et en cas d'impossibilité manifeste, ils mettent en œuvre la procédure prévue à l'article 7.

Article 7:

En cas d'indiscipline, l'animateur référent établi une procédure d'avertissement et en informe la Communauté d'Agglomération. Cette dernière, via son Président, engagera éventuellement l'une des sanctions prévues à l'article 8 :

### Article 8: Les sanctions sont les suivantes :

- 1er avertissement : courrier aux responsables légaux et copie au Directeur d'école
- 2ème avertissement : courrier recommandé avec A/R aux responsables et copie au Directeur d'école
- 3<sup>ème</sup> avertissement : courrier recommandé avec A/R aux responsables : exclusion temporaire d'une semaine et copie au Directeur d'école
- 4ème avertissement : courrier recommandé avec A/R aux responsables : exclusion de longue durée et copie au Directeur d'école

<u>Article 9</u>: Ce règlement s'applique à la totalité du temps méridien.

<u>Article 10</u>: Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

# **FICHE INSCRIPTIONS**

		_
Accueil de Loisirs Périscol	aire (ALP)	
Fonctionne les jours scolaires sur le Mudaison, Saint Aunès, Valergues e	es écoles de Carnon, La Grande Motte, Les Garrigues, Mauguio, et Vauguières.	
Les enfants sont accueillis le matin ava	ant la classe, pendant le temps méridien, et le soir, selon des horaires	
variables en fonction des écoles.		
Ecole :	Commune de :	
		•
Accueil de Loisirs Sans Hé	bergement (ALSH)	
Fonctionne les mercredis en périod	le scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances.  ALSH de Mauguio, la "Maison Des Loisirs"  ALSH de La Grande Motte, le "Ponant"  ALSH de Palavas, les "Moussaillons"  ALSH de Valergues, le "Jardin Des Cigales"  ALSH de Saint-Aunès, les "Pioch' Pala"	
Test préalable à la pratique	des activités aquatiques et nautiques	
Pour les enfants de 6 ans et plus / Docum	nent à présenter au maître nageur	
Ce test a été décerné à :		
né(e) le :	àà	
avec une brassière de sécurité	OUI NON	
dont le numéro de diplôme est le :		
Fait à :		
le ·	Signature ·	

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances et de loisirs

Arrêté du 25 Avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale des familles et modifiant l'arrêté du 20 Juin 2003.

En centre de vacances ou en centre de loisirs, la pratique des activités de canoë-kayak et disciplines associées, de descente de canyon, de ski nautique et de voile est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par :

- soit une personne titulaire du brevet de maître nageur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA)
- soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'educateur sportif (BEES) dans l'activité aquatique ou nautique considérée
- soit les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- nager sur le ventre pendant vingt mêtres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Ce test peut être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité avec une brassière de sécurité ou non.

\* Ce test n'a pas de durée de validité sauf modification de la règlementation en vigueur.

# FICHE REGLEMENTAIRE ALSH et ALP

Je soussigné	,			responsal	ble légal de l'enfan	t,		
▶ déclare ex	déclare exact les renseignements portés sur ce dossier, et notamment les informations médicales qui seront stockées							
sur le logiciel	de gestion et mis à disposition des direc	cteurs de struc	cture.					
e m'engage à informer la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or de tous changements relatifs aux								
renseigneme	nts fournis qui interviendraient au cours	de l'année.						
□ l'autorice l	la Communauté d'Agglomération du Pay	ve de l'Or :						
	e soigner mon enfant et à faire pratiquer		ons d'urgence, en c	as de nécessité	et m'engage			
	rais médicaux, pharmaceutiques, d'hosp					dent.		
- payer 100								
☐ à trar	nsporter mon enfant dans les autocars d	le la collectivit	é					
s'agiss	sant de photographies ou de vidéos et so	ous réserve de	e ne pas porter atte	einte à ma réput	ation ou à			
ma vie privée	e, j'autorise l'Agglomération du Pays de l'	'Or sans contr	epartie financière,	à reproduire et	à diffuser			
les photogra	phies ou vidéos me représentant (ou me	es enfants) po	ur une communicat	tion au public le	plus large :			
<u> </u>	mon enfant (s'il a plus de 6 ans)	> 1 <b>6</b> 1						
	à partir seul de l'Accueil de Loisirs	a la fermetur	e de la structure.					
▶ Je déclare	avoir pris connaissance :	du rèale	ment intérieur des	ALSH intercom	munaux			
			ment intérieur des					
disponibles d	ans les documents à télécharger sur le p	portail famille	D'Clic (http://portail	-ca-paysdelor.c	iril.net/documents)	•		
ATTEST	A TION							
AIIESI	ATION							
Je soussiané	(e), Mr / Mme							
•	légal de l'enfant,							
atteste que c	•							
•	est apte à la vie en collectivité		OUI		NON			
	est à jour de ses vaccinations obligator	oires	OUI		NON			
	est apte à toute activité sportive		OUI		NON			
	, ,							
	Date							

**Déclaration et autorisations parentales** 

Signature



# MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



FI	CH	HE	S	A	N	IT	Al	R	E
	D	E	LI	A	IS	C	N		

1 - ENFANT		
NOM :		
PRÉNOM :		
	C.F.	
DATE DE NAISSAN	CE:	
GARÇON 🗖	FILLE 🛄	

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui 🗖 non 🗍

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

emballage d'origine m	narquées au nom de l'e Aucun médicame	<b>nfant avec la notice)</b> ent ne pourra être pris s	ans ordonnance.	
	l'enfant a-t-il	DEJA EU LES MALADI	es suivantes ?	
RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	
	NTAIRES oui 🔲 non	_	MENTEUSES oui  i automédication le sig	

INDIQUEZ CI	
	S DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION,
REEDUCATION)	EN PRÉCISANT LES DATES ET LES <b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE</b> .
•••••	
4 - RECOMM	ANDATIONS UTILES DES PARENTS
VOTRE ENFANT	PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC
PRÉCISEZ.	
•••••	
5 - RESPONS	ABLE DE L'ENFANT
	PRÉNOM
	ANT LE SÉJOUR)
	, 111 EE 3EJOON)
TÉL. FIXE (ET PC	DRTABLE), DOMICILE :
NOM ET TÉL. D	U MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)
le soussigné	responsable légal de l'enfant , déclare
	seignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
	s (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant.	
Date :	Signature :
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
	COORDONNELS DE L'ORGANISATEUR DU SEJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
OBSERVATION	NS
22211711101	
•••••	

		<b>CONDITIONS DE RESERVATION</b>	<b>RVATION ET / OU ANNULATION D'ACTIVITES</b>	S
		АГЅН	ALP	RESTAURANT SCOLAIRE
Où effectuer mes réservations et	De votre domicile, par internet, sur le site www.paysdelor.fr	internet	internet	internet
mes paiements?	Dans l'un des sites dédiés	guichet	guichet	guichet
Délais de réservation	Vous pouvez réserver le nombre d'activités ou de repas souhaités au plus tard :	Pour les <b>mercredis</b> : le mercredi précédent à 8h Pour les <b>vacances</b> scolaires : le mercredi précédent à 8h	avant <b>8h</b> le <b>jour même</b>	avant <b>8h</b> le <b>jour même</b> du repas prévu
Délais d'annulation	Vous pouvez annuler le nombre d'activités ou de repas souhaités au plus tard :	Le mercredi précédent le délai de réservation 8h	avant 8h le jour même	avant 8h le jour même du repas prévu
Délais de paiement	Le délai de paiement est indiqué sur la facture et corre * inférieur à 130€, est reporté sur la facture suivante, * supérieur à 130€ est transmis au Trésor Public et	Le délai de paiement est indiqué sur la facture et correspond au dernier jour cal * <b>inférieur à 130€, est reporté</b> sur la facture suivante, * <b>supérieur à 130€ est transmis au Trésor Public</b> et déclenche un « avis de s	Le délai de paiement est indiqué sur la facture et correspond au dernier jour calendaire du mois. Si le paiement n'est toujours pas effectué dans ces délais, l'impayé : * <b>inférieur à 130€, est reporté</b> sur la facture suivante, * <b>supérieur à 130€ est transmis au Trésor Public</b> et déclenche un « avis de somme à payer », à régler directement auprès de celui-ci.	effectué dans ces délais, l'impayé : ui-ci.
Modali	Modalités d'accueil	Accueil à la journée et demi-journée pour les mercredis / Accueil seulement à la journée pour les vacances		
	Je réserve, mon enfant vient :	L'accueil est facturé	L'accueil est facturé	Le repas est facturé
Rèalement	Je réserve, mon enfant ne vient pas :	L'accueil est facturé sauf présentation d'un justificatif avant la fin du mois en cours	Il est absent de l'école : l'accueil n'est pas facturé / Il est présent à l'école : l'accueil est facturé	Il est absent de l'école : le repas n'est pas facturé / Il est présent à l'école: le repas est facturé.
	Je ne réserve pas, mon enfant vient :	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration de 5€	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration de 100%	La présence exceptionnelle d'un enfant sans réservation entraîne une majoration
		En l'absence de réserv	En l'absence de réservation, les conditions optimales d'accueil de votre enfant ne seront pas garanties	ant ne seront pas garanties